

# Vol de données bancaires: un tribunal vise les négligences

Les juges californiens, ce 2 août, ont fixé une date à ces acteurs du monde bancaire pour qu'ils produisent tous arguments ou pièces pouvant les disculper de ce qu'ils estiment des négligences, rapporte IDG News Service.

Il y a plusieurs mois, suite à une intrusion dans des systèmes informatiques, environ 40 millions de cartes bancaires auraient été exposées à du piratage de données. Le tribunal, sur plainte collective (ou « *class action* »), cherche notamment à savoir qui est « *l'ultime responsable* » sur la tentative de dissimuler cette affaire. Celle-ci n'a été révélée qu'en juin dernier, bien après les faits. CardSystems Solutions est montré du doigt s'agissant de son organisation pour la préservation des données bancaires des clients. Le tribunal veut également savoir exactement, au nom des plaignants, quelles données ont été dérobées. Une autre demande formelle des juges exige que les établissements bancaires mis en cause prouvent qu'ils ne sont pas responsables de la notification qui aurait dû être faite aux clients. En effet, CardSystems soutient que les banques, avec qui il travaille, ont cette responsabilité. Le fait est qu'un mois après les révélations de cette affaire, Visa et American Express ont rompu leur contrat avec cette société de services. Prochain épisode, le 17 août: les parties prenantes devront développer leurs arguments.